

Elaboration des listes régionales
d'établissements habilités à percevoir le
solde de la taxe d'apprentissage

**Guide d'utilisation
des fichiers de recensement
pour la campagne 2023**



01 PRINCIPAUX CHANGEMENTS PAR
RAPPORT AUX FICHIERS 2022

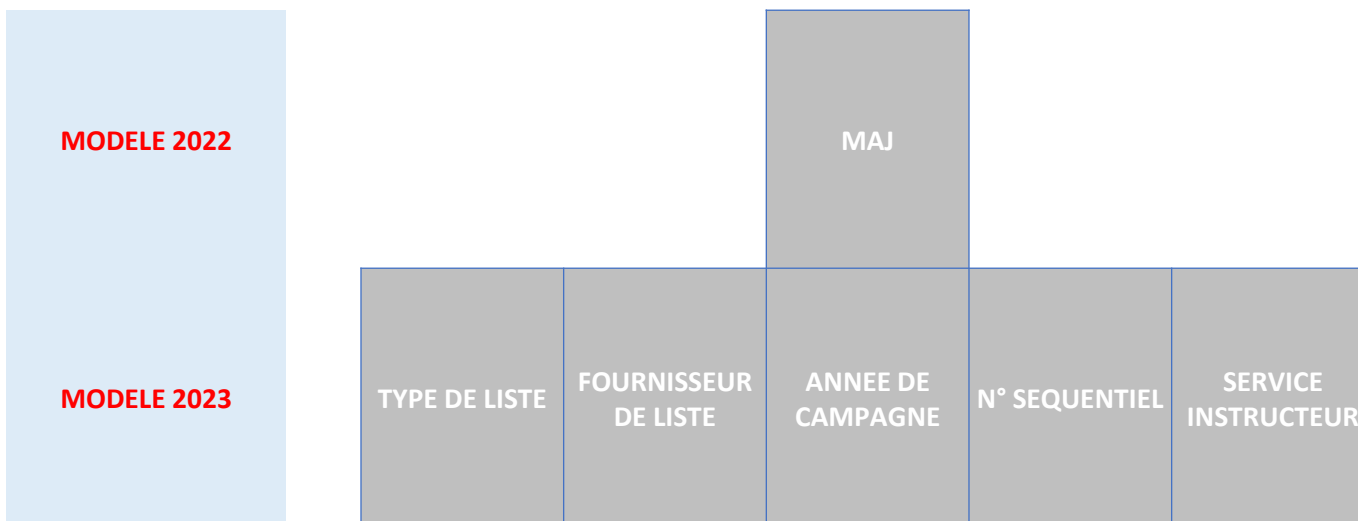
02 DEFINITION DES RUBRIQUES

03 OUTILS ET ACCOMPAGNEMENT

01

**PRINCIPAUX CHANGEMENTS
PAR RAPPORT
AUX FICHIERS 2022**

LES DONNEES DE COTATION DES FICHIERS



Modifications :

- 1 seule base pour les 3 listes (préfecture de région, conseil régional, ministériel).
 - Pour les établissements des catégories 1 à 6, toutes les colonnes sont renseignées
 - Pour les catégories 7 et suivantes, les colonnes « UAI », « Composantes », « UAI 2 » et les 4 colonnes « données de formations » ne sont pas renseignées
- *Suppression de la rubrique MAJ.*
- *Création de 5 rubriques :*
 - *en tête de fichier (une fois pour toutes) :*
 - *type de liste (Etat-déconcentrée / Conseil régional / Etat - ministérielle) ;*
 - *fournisseur (code région) ;*
 - *année de campagne (2023) ;*
 - *n° séquentiel (si fichier modificatif) ;*
 - *en tête de chaque ligne :*
 - *service instructeur.*

LES DONNEES D'IDENTIFICATION DES ETABLISSEMENTS

MODELE 2022	Type D'EF	ORGANISMES AUTRES		NOM 1	NOM 2	SIGLE	UAI			
MODELE 2023	Catégorie légale de l'établissement		SIRET de l'établissement	RAISON SOCIALE de l'établissement		SIGLE OU APPELLATION	UAI 1		Nom de la composante si l'établissement en comprend plusieurs	UAI 2

Modifications :

- *catégorisation dans une seule colonne (catégories de l'article L 6241-5 code du travail) ;*
- *SIRET de l'établissement réintégré ;*
- *regroupement « nom 1 » et « nom 2 » sous « raison sociale de l'établissement » ;*
- *UAI 1 = UAI de l'établissement principal ;*
- *le cas échéant nom et UAI des composantes habilitées de l'établissement principal (exemple : facultés au sein d'une université).*

LES DONNEES DE CONTACT DES ETABLISSEMENTS

MODELE 2022			ADR 2	ADR 1		Code Postal	COMMUNE	TEL	MAIL
	Raison sociale au format postal	Service destinataire	Précision géographique éventuelle (tour, immeuble, résidence, ...)	n° et libellé de la voie	Mentions spéciales de distribution et commune d'implantation de l'entreprise (si différente du bureau distributeur)	Code Postal	COMMUNE	TEL	MAIL
MODELE 2023									

Modifications :

- *application de la norme postale :*
 - *raison sociale au format postal*
 - *service destinataire (équivalent du « à l'attention de ») ;*
 - *précision géographique éventuelle ;*
 - *adresse proprement dite ;*
 - *mentions spéciales ;*
 - *code postal ;*
 - *commune.*
- *Téléphone et mail (de la structure principale ou du siège)*

LES DONNEES DE FORMATION

MODELE 2022	CODE RNCP	NOM TYPE DE DIPLOME	FORMATION	NIVEAU DE FORMATION	OBSERVATIONS
MODELE 2023	CODE RNCP	TITRE DU DIPLOME	INTITULE DE FORMATION	NIVEAU DE DIPLOME	

Modifications :

- *suppression de la case « observations » ;*
- *mise en conformité de la nomenclature des niveaux de diplômes.*

A red geometric border frames the top-left and bottom-right corners of the page. It consists of a vertical line on the left, a horizontal line at the bottom, and a diagonal line on the right. The top-left corner is cut off by a diagonal line.

02

DEFINITION DES RUBRIQUES

LISTE INTEGRALE DES RUBRIQUES PAR NIVEAU D'OBLIGATION (1/2)

RUBRIQUES	OBLIGATOIRE (oui / non)	ENJEUX
TYPE DE LISTE	OUI	Rejet de l'ensemble de la liste fournie
FOURNISSEUR DE LISTE	OUI	Rejet de l'ensemble de la liste fournie
ANNEE DE CAMPAGNE	OUI	Rejet de l'ensemble de la liste fournie
N° SEQUENTIEL	OUI	Rejet de l'ensemble de la liste fournie
SERVICE INSTRUCTEUR	NON	
Catégorie légale de l'établissement	OUI	Défaut de fonctionnement du moteur de recherche : l'établissement n'est pas restitué en cas de recherche par type d'établissement
SIRET de l'établissement	OUI	Impossibilité de traiter les données relatives à l'établissement – <u>rejet des données au moment de l'ingestion de la liste</u>
RAISON SOCIALE de l'établissement	OUI	Défaut de fonctionnement du moteur de recherche : à défaut d'information, cet établissement n'est pas restitué en cas de recherche par raison sociale
SIGLE OU APPELLATION	NON	
UAI 1	OUI (pour cat 1 à 5)	Défaut de fonctionnement du moteur de recherche : les formations de cet établissement ne lui seront pas rattachées
Raison sociale au format postal	OUI	Respect de la norme postale (38 caractères) - Obstacle à la gestion des droits de l'établissement sur la plateforme (Exple : gestion des coordonnées bancaires)
Service destinataire	NON	
Précision géographique éventuelle (tour, immeuble, résidence,)	NON	
n° et libellé de la voie	OUI	Obstacle à la gestion des droits de l'établissement sur la plateforme (Exple : gestion des coordonnées bancaires)
Mentions spéciales de distribution et commune d'implantation de l'entreprise (si différente du bureau distributeur)	NON	
Code Postal	OUI	Obstacle à la gestion des droits de l'établissement sur la plateforme (Exple : gestion des coordonnées bancaires)
COMMUNE	OUI	Obstacle à la gestion des droits de l'établissement sur la plateforme (Exple : gestion des coordonnées bancaires)

LISTE INTEGRALE DES RUBRIQUES PAR NIVEAU D'OBLIGATION (2/2)

RUBRIQUES	OBLIGATOIRE (oui / non)	ENJEUX
TEL	OUI	Faciliter la gestion des droits de l'établissement sur la plateforme (Exple : gestion des coordonnées bancaires)
MAIL	OUI	Faciliter la gestion des droits de l'établissement sur la plateforme (Exple : gestion des coordonnées bancaires)
Nom de la composante si l'établissement en comprend plusieurs	OUI (si composantes)	Fonctionnement du moteur de recherche : à défaut d'information, cette composante n'est pas restituée en cas de recherche sur son nom et les formations de cette composante ne lui seront pas rattachées spécifiquement
UAI 2	OUI (si composantes)	Fonctionnement du moteur de recherche : à défaut d'information, cette composante n'est pas restituée en cas de recherche sur son UAI et les formations de cette composante ne lui seront pas rattachées spécifiquement
CODE RNCP	OUI (pour cat 1 à 6)	Fonctionnement du moteur de recherche : les formations concernées de cet établissement ne lui seront pas rattachées spécifiquement - <u>rejet des données au moment de l'ingestion de la liste</u>
TITRE DE DIPLOME	OUI (pour cat 1 à 6)	Fonctionnement du moteur de recherche : les formations concernées de cet établissement ne lui seront pas rattachées spécifiquement - <u>rejet des données au moment de l'ingestion de la liste</u>
NIVEAU DE DIPLOME	OUI (pour cat 1 à 6)	Fonctionnement du moteur de recherche : les formations concernées de cet établissement ne lui seront pas rattachées spécifiquement - <u>rejet des données au moment de l'ingestion de la liste</u>
INTITULE DE FORMATION	OUI (pour cat 1 à 6)	Fonctionnement du moteur de recherche : les formations concernées de cet établissement ne lui seront pas rattachées spécifiquement - <u>rejet des données au moment de l'ingestion de la liste</u>

EXPLICITATION DES RUBRIQUES / COTATION DES FICHIERS

En en-tête de chaque fichier


	Définition	Format	Mode opératoire	Obligation
Type de liste	Code distinguant les 3 listes réglementaires : <ul style="list-style-type: none"> • N1 : liste des organismes mentionnés aux 13° du L6241-5 du code du travail • R2 : liste des établissements, services ou écoles mentionnés aux 1° à 10° et 12° du même article • R3 : liste des organismes mentionnés aux 11° du même article 	Alphanumérique – 2 caractères max	Menu déroulant	Donnée obligatoire
Fournisseur de liste	Code INSEE désignant la région émettrice du fichier	Numérique – 2 caractères max	Menu déroulant	Donnée obligatoire
Année de campagne	Année de validité de l'habilitation, donc année N+1 des travaux d'instruction. Pour les habilitations accordées au 31/12/2022, l'année à mentionner est 2023	Numérique – 4 caractères max	Saisie libre	Donnée obligatoire
N° Séquentiel	N° d'ordre en cas de production de fichier(s) rectificatif(s)	Numérique – 3 caractères max	Saisie libre	Donnée obligatoire

En en-tête de chaque ligne

	Définition	Format	Mode opératoire	Obligation
Service instructeur	Service régional de l'Etat ou collectivité locale ayant instruit la demande d'habilitation	Alphabétique – 10 caractères max	Saisie libre	Donnée facultative


EXPLICITATION DES RUBRIQUES / DONNEES D'IDENTIFICATION DES ETABLISSEMENTS (1/7)

Catégorie légale de l'établissement

	DONNEE OBLIGATOIRE
Définition	Base légale de l'habilitation
Source / Référence	Catégories mentionnées à l'article L 6241-5 du code du travail
Enjeu / utilité	<ul style="list-style-type: none">- Respect de la loi / Qualification juridique de l'habilitation- Catégorisation et visibilité de l'établissement à travers le moteur de recherche de la plateforme
Format de donnée	<ul style="list-style-type: none">- Numérique / 3 caractères
Mode opératoire	<ul style="list-style-type: none">- Sélectionner la base juridique de l'habilitation parmi les catégories de l'article L 6241-5 du code du travail


EXPLICITATION DES RUBRIQUES / DONNEES D'IDENTIFICATION DES ETABLISSEMENTS (2/7)

SIRET de l'établissement

	DONNEE OBLIGATOIRE
Définition	Les numéros SIREN et SIRET sont des numéros d'immatriculation permettant d'identifier une entreprise ou un organisme dans ses relations avec les organismes publics et les administrations.
Source / Référence	https://www.sirene.fr/sirene/public/accueil
Enjeu / utilité	<ul style="list-style-type: none">- Le SIRET constitue l'identifiant élémentaire des établissements sur la plateforme de répartition. C'est l'élément discriminant permettant de faire le lien entre les différentes tables de données (identification de l'établissement / formations associées / coordonnées bancaires).- <u>Sans SIRET un établissement ne pourra pas être répertorié sur la plateforme</u>
Format de donnée	<ul style="list-style-type: none">- Numérique / 14 caractères
Mode opératoire	<ul style="list-style-type: none">- Le SIRET saisi doit être celui de l'établissement principal, détenteur du compte bancaire sur lequel seront virées les sommes affectées par les employeurs.- Les composantes éventuelles de l'établissement seront identifiées par leur numéro UAI.

EXPLICITATION DES RUBRIQUES / LES DONNEES D'IDENTIFICATION DES ETABLISSEMENTS (3/7)

Raison sociale de l'établissement

	DONNEE OBLIGATOIRE
Définition	Raison sociale telle qu'associée au SIRET déterminant le nom légal de l'établissement.
Source / Référence	https://www.sirene.fr/sirene/public/accueil
Enjeu / utilité	<ul style="list-style-type: none">- Le SIRET constitue l'identifiant élémentaire des établissements sur la plateforme de répartition. C'est l'élément discriminant permettant de faire le lien entre les différentes tables de données (identification de l'établissement / formations associées / coordonnées bancaires).- <u>Sans SIRET un établissement ne pourra pas être répertorié sur la plateforme</u>
Format de donnée	<ul style="list-style-type: none">- Alphabétique / 250 caractères max
Mode opératoire	<ul style="list-style-type: none">- Saisie libre


EXPLICITATION DES RUBRIQUES / LES DONNEES D'IDENTIFICATION DES ETABLISSEMENTS (4/7)

Sigle ou appellation courante de l'établissement

	DONNEE FACULTATIVE
Définition	Sigle ou appellation courante sous laquelle l'établissement souhaite être reconnu.
Source / Référence	Demande déposée par l'établissement
Enjeu / utilité	Répondre à la demande de l'établissement en fonction de sa pratique
Format de donnée	- Alphabétique / 50 caractères max
Mode opératoire	- Saisie libre suivant la déclaration du demandeur - NB : la rubrique n'est pas nécessairement renseignée. - Attention : Ne pas utiliser dans cette rubrique les abréviations communément utilisées telles que CLG pour collège ou LPO pour lycée polyvalent etc.


EXPLICITATION DES RUBRIQUES / LES DONNEES D'IDENTIFICATION DES ETABLISSEMENTS (5/7)

N° UAI 1

	DONNEE OBLIGATOIRE UNIQUEMENT POUR LES ETABLISSEMENTS DES CATEGORIES 1 à 6
Définition	<ul style="list-style-type: none">- N° UAI pour « Unité Administrative Immatriculée ».- Code unique attribué à chaque établissement scolaire reconnu par l'Education nationale (écoles, collèges, lycées, enseignement supérieur public ou privé) et inscrit dans le répertoire national des établissements (RNE).
Source / Référence	<i>Annuaire de l'Education Nationale</i>
Enjeu / utilité	<ul style="list-style-type: none">- Immatriculation communément employée par les établissements de formation.- La distinction des UAI de l'établissement principal et de ses composantes éventuelles permettra d'assurer une visibilité à ces dernières
Format de donnée	<ul style="list-style-type: none">- Format unique : 8 caractères max sans espace.- 7 chiffres et 1 lettre.
Mode opératoire	<ul style="list-style-type: none">- Saisie suivant la déclaration du demandeur.- Vérification sur l'annuaire EN en cas d'erreur de format ou d'invalidité du code








EXPLICITATION DES RUBRIQUES / LES DONNEES D'IDENTIFICATION DES ETABLISSEMENTS (6/7)

Nom de la composante si l'établissement en comprend plusieurs et N° UAI 2

	DONNEE OBLIGATOIRE UNIQUEMENT POUR LES ETABLISSEMENTS DES CATEGORIES 1 à 6 SI L'ETABLISSEMENT COMPREND PLUSIEURS COMPOSANTES
Définition	Situation d'un établissement qui comprendrait plusieurs composantes : <ul style="list-style-type: none">- un établissement principal, notamment détenteur du compte bancaire d'affectation des crédits employeurs ;- des composantes pédagogiques ne disposant pas d'immatriculation SIRET <u>Exemple : universités et leurs composantes</u>
Source / Référence	<u>Annuaire de l'Education Nationale</u>
Enjeu / utilité	<ul style="list-style-type: none">- Immatriculation communément employée par les établissements de formation.- La distinction des UAI de l'établissement principal et de ses composantes éventuelles permettra d'assurer une visibilité à ces dernières sur la plateforme
Format de donnée	Nom : <ul style="list-style-type: none">- alphabétique / 50 caractères max UAI : <ul style="list-style-type: none">- format unique : 8 caractères max sans espace.- 7 chiffres et 1 lettre.
Mode opératoire	<ul style="list-style-type: none">- Saisie suivant la déclaration du demandeur.- Vérification sur l'annuaire EN en cas d'erreur de format ou d'invalidité du code


EXPLICITATION DES RUBRIQUES / LES DONNEES DE CONTACT DES ETABLISSEMENTS (7/7)

Adresse à la norme postale, N° de téléphone et @

	Définition	Format	Mode opératoire	Obligation
Raison sociale au format postal	Raison sociale de l'établissement au format postal	Alphabétique / 38 car. max	Sur déclaration du demandeur.	Donnée obligatoire 
Service destinataire	Précision éventuelle d'un service destinataire au sein de l'établissement	Alphabétique / 38 car. Max	Sur déclaration du demandeur. NB : pas de donnée nominative	Donnée facultative 
Précision géographique (tour, immeuble, résidence ...)	-	Alphabétique / 38 car. Max	Sur déclaration du demandeur.	Donnée facultative
N° et libellé de voie	-	Alphabétique / 38 car. Max	Sur déclaration du demandeur.	Donnée obligatoire 
Mentions spéciales de distribution et commune d'implantation de l'entreprise (si différente du bureau distributeur)	Par exemple : nom d'un lieu-dit, d'une commune (si elle est différente de celle indiquée sur la ligne suivante) ou d'un service spécial de distribution (« BP 19 »)	Alphabétique / 38 car. Max	Sur déclaration du demandeur.	Donnée facultative
Code postal	-	Numérique / 5 car. max	Sur déclaration du demandeur.	Donnée obligatoire 
Commune	-	Alphabétique / 38 car. Max	Sur déclaration du demandeur.	Donnée obligatoire 
N° de téléphone	-	Numérique / 10 car. Max	Sur déclaration du demandeur.	Donnée obligatoire 
Adresse mail	-	Alphabétique / 50 car. Max	Adresse fonctionnelle uniquement : pas de données nominatives	Donnée obligatoire 


EXPLICITATION DES RUBRIQUES / LES DONNEES DE FORMATION (1/4)

CODE RNCP

	DONNEE OBLIGATOIRE UNIQUEMENT POUR LES ETABLISSEMENT DES CATEGORIES 1 à 6
Définition	Code d'immatriculation d'une formation, d'un diplôme ou d'une qualification inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)
Source / Référence	Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications Consulter le RNCP
Enjeu / utilité	<ul style="list-style-type: none">• La mention d'un code RNCP <u>valide et actif</u> garantit le caractère certifiant de la formation au titre de laquelle est déposée la demande d'habilitation (application de l'article L. 6241-4 1° a) du code du travail).• Les codes RNCP invalides ou non actifs feront l'objet d'un rejet automatique lors de l'ingestion des fichiers sur la plateforme.
Format de donnée	Alpha-numérique : Format unique de 9 caractères. Suivant le modèle : RNCPXXXXX
Mode opératoire	Vérification du caractère valide et actif du code au sein du RNCP


EXPLICITATION DES RUBRIQUES / LES DONNEES DE FORMATION (2/4)

TITRE DU DIPLOME

	DONNEE OBLIGATOIRE UNIQUEMENT POUR LES ETABLISSEMENT DES CATEGORIES 1 à 6
Définition	La nomenclature des diplômes par niveau permet d'indiquer le type de formation nécessaire pour occuper un poste dans le monde professionnel. Elle est utilisée, en particulier, lors des concours de l'administration.
Source / Référence	Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications Consulter le RNCP
Enjeu / utilité	<ul style="list-style-type: none">• En complément du code RNCP, le titre du diplôme contribue à garantir le caractère certifiant de la formation au titre de laquelle est déposée la demande d'habilitation (application de l'article L. 6241-4 1° a) du code du travail).• Il enrichira par ailleurs le moteur de recherche de la plateforme, permettant aux employeurs d'affiner leurs recherches en fonction de leurs intérêts prioritaires.
Format de donnée	Alphabétique : 50 caractères max ex : BP
Mode opératoire	Vérification au sein du RNCP


EXPLICITATION DES RUBRIQUES / LES DONNEES DE FORMATION (3/4)

INTITULE DE FORMATION

	DONNEE OBLIGATOIRE UNIQUEMENT POUR LES ETABLISSEMENT DES CATEGORIES 1 à 6
Définition	Intitulé long complet du diplôme ou du titre préparé tel que mentionné au RNCP.
Source / Référence	Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications Consulter le RNCP
Enjeu / utilité	L'intitulé de formation alimentera le moteur de recherche de la plateforme, permettant aux employeurs d'affiner leurs recherches en fonction de leurs intérêts prioritaires.
Format de donnée	Alphabétique : 50 caractères max
Mode opératoire	Saisie libre Vérification au sein du RNCP

EXPLICITATION DES RUBRIQUES / LES DONNEES DE FORMATION (4/4)

NIVEAU DE DIPLOME

	DONNEE OBLIGATOIRE UNIQUEMENT POUR LES ETABLISSEMENT DES CATEGORIES 1 à 6
Définition	La nomenclature des diplômes par niveau permet d'indiquer le type de formation nécessaire pour occuper un poste dans le monde professionnel. Elle est utilisée, en particulier, lors des concours de l'administration.
Source / Référence	Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications <u>Consulter le RNCP</u>
Enjeu / utilité	<ul style="list-style-type: none">• En complément du code RNCP et du nom type de diplôme, le niveau de diplôme contribue à garantir le caractère certifiant de la formation au titre de laquelle est déposée la demande d'habilitation (application de l'article L. 6241-4 1° a) du code du travail).• Il enrichira par ailleurs le moteur de recherche de la plateforme, permettant aux employeurs d'affiner leurs recherches en fonction de leurs intérêts prioritaires.
Format de donnée	Numérique : 1 seul caractère max
Mode opératoire	Vérification au sein du RNCP

A red geometric border with a slanted top-left corner and a slanted bottom-left corner, enclosing the text.

03

**OUTILS ET
ACCOMPAGNEMENT**

OUTIL : 1 DOCUMENT UNIQUE DE GESTION DES LISTES

Un document unique comprenant 4 onglets :

*Le **1^{er} onglet** restitue les listes d'habilitation 2022 amendées (qualification des UAI, ajout du SIRET, qualification des codes RNCP)*

*Le **2^{ème} onglet** permet de filtrer la liste 2022 en fonction du SIRET ou du numéro UAI pour sélectionner les données relatives à un établissement.*

*Les données sélectionnées peuvent ainsi être instruites dans le cadre de la campagne 2023 : ajout, suppression ou modification de données au regard des demandes d'habilitation et des textes en vigueur. Après vérification, les données peuvent être copiées automatiquement dans le **3^{ème} onglet**.*

*Le **3^{ème} onglet** permet d'enregistrer les données issues de l'instruction 2023 (données valides reprises de la liste 2022 ou données nouvelles issues de la campagne 2023). Le fichier 2023 indique les formats de données à respecter.*

*Le **4^{ème} onglet** est une ressource permettant de faire fonctionner les macros intégrés dans les onglets 2 et 3, ainsi que les menus déroulants. Ils n'ont pas à être utilisés dans les services.*

NOTA BENE :

- Pour les établissements des catégories 1 à 5, toutes les colonnes sont renseignées
- Pour les catégories 7 et suivantes, les colonnes « UAI », « Composantes », « UAI 2 » et les 4 colonnes « données de formations » ne sont pas renseignées

Un tutoriel vidéo est mis à disposition pour appréhender rapidement le fonctionnement de ce fichier.

ACCOMPAGNEMENT (1/2)

- Installation du **réseau des coordonnateurs régionaux**.
- **Animation DGESCO-DGESIP-DGEFP** en lien avec la DMAT :
 - réunions de cadrage et de présentation le 31 mai et le 27 juin ;
 - réunions de suivi et point d'étape sur l'élaboration des listes :
 - * **jeudi 22 septembre 14h30-16h30**
 - * **jeudi 20 octobre 14h30-16h30**
 - * **jeudi 17 novembre 14h30-16h30.**
- **Instruction interministérielle 2022** en cours de rédaction avec sa boîte à outils (listes au format contraint + guide de remplissage).
- **Next** : outil Intranet de centralisation et de stockage des documents de cadrage.

Contacts

- Pour l'élaboration technique des listes régionales : permanence téléphonique et mails assuré par la CDC.
 - Nicolas Blais: 06 77 77 19 11 / nicolas.blais@caissedesdepots.fr
 - Ségoène Belanger: 02 41 05 21 62 / segolene.belanger@caissedesdepots.fr
- Pour les sujets soulevés à l'occasion de l'instruction des demandes d'habilitation : permanence mails assurée par les ministères :
 - ta.listesregionales@education.gouv.fr

ACCOMPAGNEMENT (2/2)

La CDC accompagne les services dans la campagne 2023 et l'élaboration d'un service national en ligne à l'échéance 2024

Création d'une communauté de travail hébergée sur le site intranet de la CDC pour :

- *Mettre en commun une documentation réglementaire et opérationnelle (Guide des listes 2023 ...)*
- *Réaliser un recensement des difficultés rencontrées par les services et des besoins en vue de la campagne 2023*
- *Alimenter une FAQ collaborative en fonction des besoins recensés*

next

Objectif : élaboration d'un service en ligne de gestion des demandes d'habilitation et d'automatisation de l'élaboration des listes à l'échéance de 2024.





**Caisse
des Dépôts**
GROUPE

caissedesdepots.fr

